

P

PREMIÈRES INFORMATIONS

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

**CONJONCTURE DE L'EMPLOI
ET DU CHÔMAGE
AU TROISIÈME TRIMESTRE 1999**

CHACUN des trois grands secteurs, industrie, construction et tertiaire, est créateur d'emplois ce trimestre. Adossé à une croissance économique vigoureuse (+1,0 % de PIB), le secteur privé crée au total un nombre significatif d'emplois, 88 000 (+0,6 %), meilleur résultat enregistré depuis la reprise des créations amorcée à la fin de 1996. À nouveau, l'emploi dans le tertiaire évolue beaucoup plus favorablement (+0,9 %) que dans les autres secteurs, du fait en partie du dynamisme de l'emploi intérimaire.

La durée collective moyenne du travail s'établit à 38,3 heures, en diminution sensible (-0,6 % en trois mois). Le salaire mensuel de base des salariés progresse comme les évolutions antérieures (+0,4 %). Le salaire horaire de base des ouvriers augmente nettement plus que les trimestres précédents (+1,3 %). Pour l'essentiel, c'est l'effet mécanique de la réduction du temps de travail.

La progression sensible de l'emploi s'accompagne d'une réduction, elle aussi importante, du chômage. Le nombre des demandeurs d'emploi de catégorie 1 revient à 2 695 000 à la fin septembre, après avoir diminué de 128 000 (-4,5 %) au cours du trimestre. Le recul, bien que de moindre ampleur, est également fort pour les demandeurs de catégorie 1+6 (-3,7 %). Le taux de chômage passe ainsi de 11,3 à 11,1 %. Chez nos principaux partenaires, cette performance n'est dépassée que par l'Espagne.

Dans l'ensemble des dispositifs de la politique spécifique de l'emploi, les entrées sont en retrait : -3,4 % par rapport au même trimestre de l'année précédente. Ce n'est cependant pas le cas de l'ARPE et des contrats CEC (+6,8 et +22,4 %). Le tassement des entrées dans les mesures n'empêche pas que le nombre de bénéficiaires en fin de trimestre augmente légèrement (+2,8 %). Ainsi, sur le trimestre les effets sont neutres sur le chômage et sur l'emploi marchand, positifs sur l'emploi non marchand (+10 000).



Tableau 1
Évolution de l'emploi salarié (1) (en données corrigées des variations saisonnières)

En milliers

Secteurs d'activité en NAF	1997			1998			1999			Variation (%) par rapport au :		
	30 juin	30 sept.	31 déc.	31 mars	30 juin	30 sept.	31 déc.	31 mars	30 juin	30 sept.	trim. précédent	même trim. de l'année précédente
ET : Industrie	4 080,3	4 075,8	4 077,6	4 085,8	4 091,0	4 088,7	4 089,0	4 088,2	4 079,9	4 084,2	+ 0,1	- 0,1
EH : Construction ..	1 119,0	1 115,5	1 115,0	1 116,3	1 116,4	1 115,9	1 118,8	1 120,8	1 122,6	1 124,9	+ 0,2	+ 0,8
EV : Tertiaire	8 209,7	8 277,5	8 353,1	8 425,0	8 494,7	8 574,6	8 602,9	8 678,9	8 750,8	8 832,4	+ 0,9	+ 3,0
Ensemble des secteurs	13 409,0	13 468,8	13 545,7	13 627,1	13 702,1	13 779,2	13 810,7	13 887,9	13 953,3	14 041,5	+ 0,6	+ 1,9

(1) - Champ : ensemble des secteurs hors agriculture, administration, éducation, santé et action sociale.

Sources : MES-DARES, INSEE, UNEDIC.

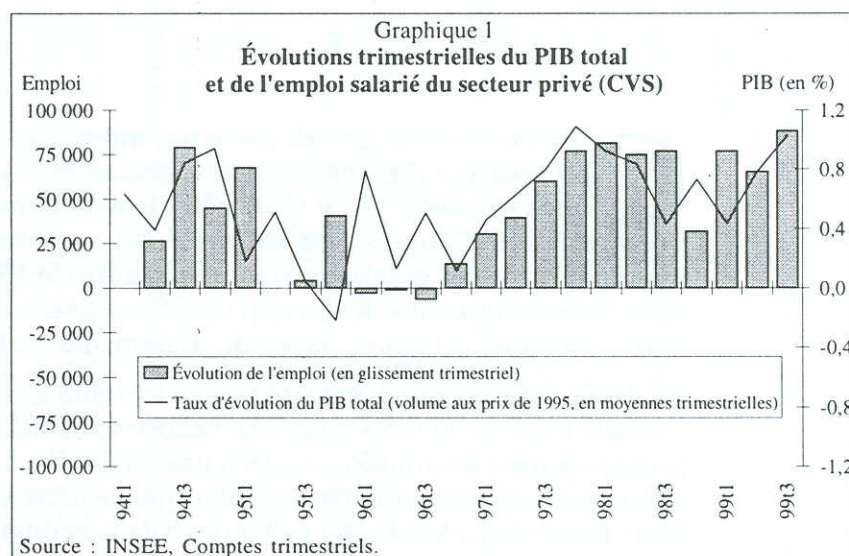
Un volume important de créations d'emplois, avec une contribution positive de chacun des grands secteurs

Au troisième trimestre de cette année, le volume des créations d'emplois dans le secteur privé (1) dépasse tous ceux observés trimestriellement depuis le début de la reprise en 1996. Le creux de la fin de l'année 1998 est donc bien effacé (tableau 1). On enregistre ce trimestre 88 000 créations d'emplois (+0,6 %), en lien avec la croissance économique, répartie au printemps : le PIB total augmente au troisième trimestre de +1,0 % après 0,8 % au deuxième et 0,4 % au premier (graphique 1).

Pause dans une évolution à la baisse des effectifs occupés, ou au contraire point de redémarrage, ce trimestre est favorable à l'emploi industriel. Alors que celui-ci avait diminué de la mi-1998 à la mi-1999, en particulier au cours du second trimestre 1999 (-8 000 emplois), il remonte de 4 000 emplois au cours du troisième trimestre 1999 (graphique 2). L'évolution sur un an demeure cependant négative (-0,1 %).

Le secteur de la construction confirme une contribution modeste mais néanmoins positive, amorcée depuis maintenant quatre trimestres. Avec 2 000 emplois supplémentaires (+0,2 %), le niveau de création d'emplois est légèrement supérieur à celui des deux premiers trimestres. Sur un an, l'évolution atteint +0,8 %.

Principal moteur de la croissance de l'emploi, le secteur tertiaire crée ce trimestre 82 000 nouveaux postes (+0,9 %), ce qui conduit à une progres-



sion annuelle de +3 %. Ce volume important de créations d'emplois s'explique en partie par la reprise de la croissance de l'activité intérimaire, comptabilisée dans le secteur des services aux entreprises, qui avait fléchi au cours des trimestres précédents.

Au total, sur les douze derniers mois, 262 000 emplois salariés ont été créés dans le secteur privé : 258 000 dans le tertiaire, 9 000 dans la construction et - 5 000 dans l'industrie.

L'indicateur mensuel de création nette d'emplois salariés montre que la conjoncture est aussi favorable aux moyens et grands établissements (2). Ceux de l'industrie notamment, très représentatifs du secteur, et dont les effectifs étaient à la baisse depuis le début de l'année (-0,2 % au premier trimestre et -0,4 % au deuxième trimestre), créent à nouveau des emplois au troisième trimestre (+0,1 %).

Bien qu'il soit difficile d'évaluer les effets infra-annuels sur l'emploi de

la réduction du temps de travail (RTT), en partie en raison des délais entre la signature des accords et la mise en œuvre de la RTT d'une part, entre celle-ci et les embauches d'autre part, les créations d'emplois de ce trimestre imputables à la RTT ont été significatives (de l'ordre de 10 000) (3).

(1) - Le secteur privé regroupe l'ensemble des secteurs hors agriculture, administration, éducation, santé, et action sociale.

(2) - « Évolution de l'emploi salarié en septembre 1999 : indicateurs mensuels pour les établissements de 50 salariés ou plus et pour l'intérim ». Premières Informations, Dares, 99.11, n°47.2. L'indicateur mensuel est calculé à partir des déclarations mensuelles de mouvements de main-d'œuvre (DMMO), qui concernent les établissements de 50 salariés ou plus du secteur privé et semi-concurrentiel, hors agences de travail temporaire.

(3) - Voir le bilan publié en septembre 1999 (annexe 1 du tome 2).

